



Bureau de la CLE

SAGE Dordogne Atlantique

30 novembre 2023 – La Lande de Fronsac

Ordre du jour

- Présentation du document de travail de la stratégie
- Analyse de la stratégie par l'évaluatrice environnementale
- Information territoriale pour partager la stratégie
- Planning de travail
- Questions diverses

Présentation du document de travail stratégie

Les documents de cadrage

- Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027
- Le plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau
- La feuille de route 2022-2027 de la stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin Dordogne
- La stratégie nationale pour les aires protégées
- L'évaluation environnementale du SAGE (*en cours*)

Présentation de la stratégie : document de travail

La stratégie : une co-construction

Des échanges et débats autour du « projet SAGE »

- Interviews des acteurs (trajectoires?)
- Séance de CLE du 17 mars 2022
- 4 ateliers dédiés (nov. 2022 – janv. 2023)
- 1 réunion du GT du 22 avril 2023
- Consultation sur la base d'un document de travail des membres de la CLE
- Séance de CLE du 27 juin 2023
- 4 réunions spécifiques avec les représentants de l'Etat suite à la CLE (29/08, 18/09, 24/10, 09/11/2023)

Chapitre 1	Préambule méthodologique
Chapitre 2	Un bassin versant structuré autour de la vallée Dordogne, de bassins versants affluents et des palus
Chapitre 3	Changement climatique : aménagement et adaptation du territoire
Chapitre 4	La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux
Chapitre 5	Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture, pêche et loisirs
Chapitre 6	Vers le programme d'action

Chapitre 2

Un bassin versant structuré autour de la vallée Dordogne, de bassins versants affluents et des palus

2.1 / Favoriser la réappropriation sociale de l'espace rivière (Dordogne, Canal de Lalinde, confluences) et des cours d'eau affluents, avec une exigence écologique et paysagère

2.2 / Préserver, restaurer, valoriser les patrimoines naturels, paysager et culturel de la Dordogne et de ses affluents

2.3 / Protéger et gérer les palus en lien avec le changement climatique et la conservation de leur richesse patrimoniale

Chapitre 3

Changement climatique : aménagement et adaptation du territoire

3.1 / Renforcer la gestion des eaux pluviales dans le processus d'aménagement des espaces urbains et ruraux et limiter le ruissellement

3.2 / Assurer une gestion conservatoire des ressources stratégiques AEP et faire de la nappe alluviale de la Dordogne un atout pour l'avenir du territoire

3.3 / Intégrer les milieux aquatiques et naturels ainsi que les continuités écologiques dans l'aménagement du territoire de Dordogne Atlantique

3.4 / Améliorer la gestion quantitative à l'aune du changement climatique

Chapitre 4

La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux

4.1 / Contribuer à la réussite de l'impérative conservation des grands migrateurs amphihalins

4.2 / Prendre en compte le bouchon vaseux dans la dynamique de développement des territoires de l'inter-sage « Garonne-Dordogne-Estuaire »



Le projet de stratégie

Chapitre 5

Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture, pêche et loisirs

5.1 / Créer une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé autour des usages économiques de l'eau

5.2 / Accompagner la filière viti-vinicole dans la mise en œuvre de procédures favorables à un modèle d'exploitation durable de la vigne

5.3/ Se donner les moyens du développement d'une économie durable et compatible avec les défis écologiques et climatiques

Chapitre 6

Vers le programme d'action...

Texte explicatif de la suite – PAGD (liste de mesures), Règlement

+ Annexes :

Tableau des exemples de propositions de dispositions

Synthèse des ateliers

Objectif général : Créer les conditions nécessaires à la gouvernance de l'eau

SOUS-OBJECTIF	LEVIERS D'ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNÉS	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Accompagner l'intégration des enjeux eau-biodiversité dans l'aménagement et la planification	Créer des partenariats d'assistance technique entre porteurs de SCoT et organismes compétents [pour élaborer un programme de protection des zones stratégiques AEP]	EPIDOR	Nappe alluviale	Qualité d'eau	Gouvernance Aménagement du territoire
	Proposer à chaque porteur de SCoT les modifications utiles pour une mise en conformité avec le SAGE	EPIDOR	Aménagement du territoire et structuration	Les 4 thèmes	Gouvernance Aménagement du territoire
	Inciter et accompagner les collectivités à définir et à mettre en œuvre une programmation visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques d'inondation/submersion	EPIDOR	Palus	Quantité d'eau	Gouvernance Quantité d'eau
	Organiser et tenir des ateliers locaux-géographiques sur la vision et l'aménagement des territoires riverains de la Dordogne	EPIDOR	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Gouvernance Aménagement du territoire
	Organiser et tenir des ateliers locaux-géographiques sur la vision et l'aménagement des territoires riverains de la Dordogne : 1/ ateliers confluences-bourg ; 2/ ateliers palus ; 3/ ateliers sites industriels patrimoniaux (canal, barrages)	EPIDOR	Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	Les 4 thèmes	Gouvernance Aménagement du territoire
Disposer de véritables instances décisionnelles à des échelles pertinentes	Créer une commission Inter-SAGE « Bouchon vaseux »	Structure animatrice SAGE estuaire (SMIDDEST)	Bouchon vaseux	Qualité d'eau Quantité d'eau	Gouvernance
	Elaborer un document cadre d'engagement et de fonctionnement de la commission Inter-SAGE « bouchon vaseux »			Qualité d'eau Quantité d'eau	Gouvernance
	Créer une commission Inter-SAGE « palus » en préfiguration d'un PNR des palus (Dordogne, Isle et estuaire rive droite)	Entente intercommunale ou intercommunautaire	Palus	Zones humides Quantité d'eau	Gouvernance Aménagement du territoire
	Mettre en place une gouvernance dédiée à la gestion de l'Eocène (prévention des tensions et trajectoire sobriété)	CD24, CD33, SMEGREG (SAGE Nappes profondes), etc.	Nappe alluviale de la Dordogne	Quantité d'eau	Gouvernance
	Inciter et accompagner la création d'un Inter-SAGE « des nappes de l'Agenais-Périgord »	CD24, CD33, SMEGREG (SAGE Nappes profondes), etc.	Nappe alluviale de la Dordogne	Quantité d'eau	Gouvernance
Former et informer les membres de la CLE (ou « leur rendre compte des tendances territoriales »)	Présenter à la CLE un bilan annuel de la mise en œuvre de la réglementation inhérente à la continuité écologique sur les ouvrages du Bergeracois	Concessionnaire (EDF)	Continuité écologique et milieux naturels sur l'axe Dordogne	Qualité des milieux aquatiques	Gouvernance Communication/ Sensibilisation
	Inciter les cellules GEMAPI à effectuer des bilans hydrologiques (quantité/qualité/biodiversité) des cours d'eau et à rendre compte à la CLE	- Agence de l'eau via le financement - CLE via le rendu d'avis sur les programmes d'actions	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Gouvernance Connaissance Communication/ Sensibilisation

Objectif général : Agir pour favoriser l'équilibre quantitatif et accroître la résilience territoriale

SOUS-OBJECTIF	LEVIER D'ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE / CIBLE	ENJEUX CONCERNÉS	OBJECTIFS	
				THEMATIQUES	TRANSVERSAUX
Conserver les zones humides existantes	Interdire la destruction des ZH et encadrer/limiter les constructions sur ces espaces naturels	DDT	Aménagement du territoire et structuration Palus Affluents (et BV) Ruissellement : résilience du territoire	Zones humides	Aménagement du territoire
	Définir les mesures compensatoires à mettre en œuvre en cas d'atteinte aux ZH (avec respect du principe d'équivalence écologique) <i>[mesure associée à l'interdiction de destruction]</i> <i>Anticiper la disparition et de la valorisation-protection des ZH par la mise en œuvre d'une stratégie de compensation au travers des documents d'urbanisme</i>	Collectivités compétence urbanisme (SCOT-PLU)			
	Interdire toute nouvelle création ou extension de réseaux de drainage (bassins reconnus déficitaires, têtes de bassin versant, palus)	DDT	Aménagement du territoire et structuration Palus Affluents (et BV)	Qualité des eaux	Aménagement du territoire
Accroître la résilience des territoires aux sécheresses	Encadrer la gestion des eaux de drainage (nouveaux réseaux ou extensions) pour interdire tout rejet d'eau de drainage directement dans le réseau hydrographique superficiel ou dans une zone d'infiltration rapide ou zone d'affleurement vers les ressources stratégiques en eau potable (ou en secteur de forte vulnérabilité intrinsèque de ces ressources)	DDT			
	Préserver les têtes de bassin versant (dont le petit chevelu et les zones humides)	DDT	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
	Définir les mesures compensatoires à mettre en œuvre en cas d'atteinte aux ZH (avec respect du principe d'équivalence écologique) <i>[mesure associée à la préservation des têtes de BV]</i>				
	Encadrer la création ou extension des plans d'eau soumis à autorisation ou déclaration (article L.214-1 du Code de l'environnement, rubrique 3.2.3.0.)	DDT	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
	Encadrer la création ou extension des plans d'eau non soumis à autorisation ou déclaration (article L.214-1 du Code de l'environnement, rubrique 3.2.3.0.). Principe d'impacts cumulés en termes de prélèvements (sous-bassin ou groupement de sous-bassins concernés)	OFB ?			
	Encadrer le renouvellement d'autorisation ou déclaration des plans d'eau	DDT	Affluents (et BV)	Les 4 thèmes	Aménagement du territoire
Renforcer la rétention d'eau dans les sols et l'infiltration	Proscrire tout prélèvement de surface ou de subsurface (nappe d'accompagnement, nappe phréatique) ou dérivation d'un cours d'eau dès que le débit dudit cours d'eau, au site de prise, est inférieur au QMNA2 (débit moyen mensuel le plus sec, de période de retour 2 ans) [bassins déficitaires, cumul des prélèvements]	DDT, OFB	Affluents (et BV)	Quantité d'eau	Aménagement du territoire
	Limitier l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration in-situ	Collectivités compétence urbanisme (SCOT-PLU)	Ruissellement : résilience du territoire	Quantité d'eau	Aménagement du territoire

Avis de l'évaluateur sur le projet de stratégie...

Audrey GUIRAUD, **Even** Conseil

- Evaluation environnementale du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Dordogne Atlantique



ANALYSE STRATÉGIE SYNTHÈSE

30/11/2022



1

LES POINTS CLÉS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

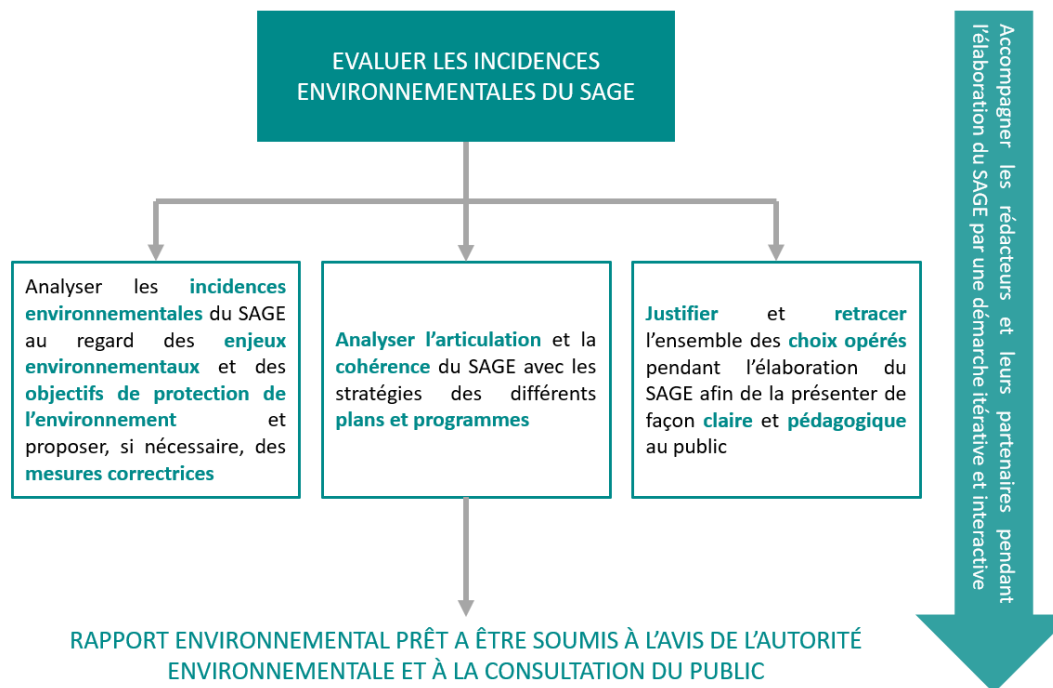
QUEL EST L'OBJECTIF DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?



Prendre en compte les sensibilités environnementales du territoire le plus en amont possible



Améliorer le programme au regard des exigences de protection de l'environnement



QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

POUR CHAQUE PLAN OU PROGRAMME SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE :

- Une **autorité environnementale** désignée par la réglementation doit **donner son avis** qui sera ensuite intégré au dossier soumis à la consultation du public.

CET AVIS PORTE SUR :

- La **qualité** de l'évaluation environnementale ;
- La **prise en compte** de l'environnement.



DELAI

- 3 mois

! L'AVIS DONNÉE PAR L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE N'EST NI FAVORABLE, NI DÉFAVORABLE ET NE PORTE PAS SUR SON OPPORTUNITÉ

QUEL EST LE CONTENU DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

	PARTIES A TRAITER	OBJECTIFS / CONTENU
1	Résumé non technique	Synthèse du rapport environnemental visant à faciliter la consultation du dossier par les différents acteurs concernés.
2	Objectifs, contenu et articulation du programme d'action	Présenter les enjeux et objectifs du SAGE Dordogne Atlantique. Montrer en quoi le SAGE Dordogne Atlantique est cohérent et s'articule avec les autres plans ou programmes (cohérence externe).
3	État initial de l'environnement	Identifier les enjeux environnementaux prioritaires et les perspectives d'évolution en l'absence de la révision du SAGE Dordogne Atlantique .
4	Solutions de substitution et justification des choix	Présenter et analyser, notamment au regard des enjeux environnementaux du territoire, les principaux débats, les différentes solutions envisagées pour répondre aux objectifs du SAGE Dordogne Atlantique
5	Analyse des effets notables probables sur l'environnement	Identifier, sur la base des enjeux environnementaux prioritaires de l'état initial de l'environnement, les incidences probables du projet du SAGE Dordogne Atlantique sur l'environnement.
6	Mesures d'évitement, réduction, compensation	Proposer des mesures permettant d'éviter, réduire les éventuelles incidences du SAGE Dordogne Atlantique sur l'environnement. Apporter un regard critique sur l'ensemble des documents et de proposer des mesures d'ajustement afin d'en accroître les effets positifs et renforcer sa cohérence interne ainsi que son caractère opérationnel.
7	Dispositif de suivi	Analyser le dispositif de suivi du SAGE Dordogne Atlantique et vérifier que celui-ci permette d'évaluer les effets du SAGE Dordogne Atlantique sur l'environnement.
8	Méthodologie	Présentation de la méthode de travail utilisée pour mener l'évaluation environnementale.

Evaluation environnementale du Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux Dordogne Atlantique



2

MÉTHODOLOGIE ANALYSE STRATÉGIE

UNE DÉMARCHE ITÉRATIVE: Compatibilité avec le SDAGE 2022-2027

- Une note sur les évolutions notables du SDAGE 2022-2027 vis-à-vis des SAGE : un lien eau et planification consolidée, une prise en compte du dérèglement climatique renforcée, enjeu quantitatif renforcé, une réduction des pollutions qui se poursuit, ZH, etc.
- Une analyse des dispositions du SDAGE/ stratégie du SAGE
- Une analyse par orientation du SAGE détaillant les dispositions concernées et les compléments à ajouter

	Nbre de dispositions concernées	PF1	PF2	PF3	PF4	PF5	PF6	PF7	PF8	A1	A2	A3	A4	A6	A7	A10	A11	A14	A13	A16	A17	A21	A25	A26	A28	A29	A30	A31	A32	A33
Chapitre 1 : Aménagement et adaptation du territoire : occupation des sols, ressources en eau, ruissellement et changement climatique	34																													
Intégrer la problématique du ruissellement au plus tôt dans le processus d'aménagement et d'urbanisation du territoire	2																													
Faire de la nappe alluviale de la Dordogne un atout pour l'avenir du territoire	22																													
Reussir l'intégration des milieux aquatiques-milieux naturels associés et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire de Dordogne Atlantique	20																													
Chapitre 2 – La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux	22																													
Contribuer à la réussite de l'impérative conservation des grands migrateurs amphihalins	28																													
Prendre en compte le bouchon vaseux dans la dynamique de développement des territoires de l'inter-SAGE « Garonne-Dordogne-Estuaire »	4																													
Chapitre 3 – Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture, pêche et loisirs	45																													
Accompagner la filière viti-vinicole dans la mise en œuvre de procédures favorables à un modèle d'exploitation durable de la vigne	10																													
1. Prévenir les déséquilibres quantitatifs/qualitatifs par une meilleure prise en compte des prélèvements et des rejets agricoles et industriels	29																													
2. Transformer les systèmes de productions traditionnels en s'appuyant sur l'agroécologie, soit sur les fonctionnalités déjà offertes par les écosystèmes existants	6																													
3. Donner à la pêche les moyens d'une mutation durable de son activité	3																													
4. Maintenir la navigation de tourisme à une échelle opportune et cohérente avec l'enjeu de préservation de la rivière Dordogne	2																													
5. Promouvoir une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites de carrières	2																													
Chapitre 4 – Trois territoires liés : vallée Dordogne, bassins versants affluents et palus	54																													
Rendre l'occupation, l'usage des sols et la gestion hydraulique des palus compatibles avec le changement climatique et la nécessaire protection-conservation de leur richesse patrimoniale	19																													
Faire des bassins versants affluents, un atout dans l'adaptation-anticipation aux effets du changement climatique	29																													
S'approprier l'espace rivière (Dordogne, canal de Lalinde, confluences) au service du « bien vivre », en révélant les identités paysagères et dans le respect des exigences écologiques	16																													

	Nbre de dispositions concernées
Chapitre 1 : Aménagement et adaptation du territoire : occupation des sols, ressources en eau, ruissellement et changement climatique	81
Intégrer la problématique du ruissellement au plus tôt dans le processus d'aménagement et d'urbanisation du territoire	17
Faire de la nappe alluviale de la Dordogne un atout pour l'avenir du territoire	26
Reussir l'intégration des milieux aquatiques-milieux naturels associés et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire de Dordogne Atlantique	38
Chapitre 2 – La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux	37
Contribuer à la réussite de l'impérative conservation des grands migrateurs amphihalins	24
Prendre en compte le bouchon vaseux dans la dynamique de développement des territoires de l'inter-SAGE « Garonne-Dordogne-Estuaire »	13
Chapitre 3 – Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture, pêche et loisirs	94
Accompagner la filière viti-vinicole dans la mise en œuvre de procédures favorables à un modèle d'exploitation durable de la vigne	23
1. Prévenir les déséquilibres quantitatifs/qualitatifs par une meilleure prise en compte des prélèvements et des rejets agricoles et industriels	32
2. Transformer les systèmes de productions traditionnels en s'appuyant sur l'agroécologie, soit sur les fonctionnalités déjà offertes par les écosystèmes existants	20
3. Donner à la pêche les moyens d'une mutation durable de son activité	6
4. Maintenir la navigation de tourisme à une échelle opportune et cohérente avec l'enjeu de préservation de la rivière Dordogne	6
5. Promouvoir une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites de carrières	7
Chapitre 4 – Trois territoires liés : vallée Dordogne, bassins versants affluents et palus	93
Rendre l'occupation, l'usage des sols et la gestion hydraulique des palus compatibles avec le changement climatique et la nécessaire protection-conservation de leur richesse patrimoniale	38
Faire des bassins versants affluents, un atout dans l'adaptation-anticipation aux effets du changement climatique	31
S'approprier l'espace rivière (Dordogne, canal de Lalinde, confluences) au service du « bien vivre », en révélant les identités paysagères et dans le respect des exigences écologiques	24

UNE DÉMARCHE ITÉRATIVE: Analyse des incidences sur l'environnement

• Analyse des incidences du SAGE sur l'environnement

Analyse détaillée de chaque objectif du SAGE présentant les effets prévisionnels sur chaque enjeu environnemental. Elle permet de définir :

- **La nature de l'incidence** : positive, négative ou neutre
- **Le caractère** : directe indirecte.
- **Point de vigilance** : effet potentiellement négatif en fonction de la mise en œuvre de l'objectif considéré. → **V**

POSITIVE Directe	POSITIVE Indirecte
NEGATIVE Directe	NEGATIVE Indirecte



Milieux naturels et biodiversité

- Biodiversité ordinaire
- Espaces remarquables
- Continuités écologiques



Ressources en eau

- Gestion quantitative
- Qualité (MESU/MESO)
- Hydromorphologie



Santé publique

- Alimentation en eau potable
- Assainissement
- Baignade



Paysage et patrimoine

- Qualité paysagère
- Patrimoine architectural et culturel



Risques

- Risques naturels
- Risques technologiques



Sols et sous-sols

- Sols pollués
- Consommation d'espace



Climat

- Consommations énergétiques/émissions
- Atténuation et adaptation au changement climatique

UNE DÉMARCHE ITÉRATIVE: Analyse des incidences sur l'environnement

- Analyse de chaque orientation sur les différentes thématiques environnementales en précisant la nature de l'incidence

	Ressource en eau			Patrimoine naturel			Patrimoine paysager et culturel		Sols et sous-sols		Risques		Santé publique			Bilan énergétique et climat	
	Gestion quantitative	Qualité MESU	Hydromorphologie	Biodiversité ordinaire	Biodiversité remarquable	Continuités écologiques	Qualité paysagère	Patrimoine architectural et culturel	Erosion	Consommation d'espaces	Risques naturels	Risques technologiques	Alimentation en eau potable	Assainissement	Baignade	Consommations d'énergie et émissions	Atténuation et adaptation face au dérèglement climatique
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
2.1 Favoriser la réappropriation sociale de l'espace rivière (Dordogne, canal de Lalinde, confluences) et des cours d'eau affluents, au service du « bien vivre » et avec une exigence écologique et paysagère	1 et 2 Une meilleure appropriation des enjeux contribuera à améliorer la ressource en eau			4,5 et 6. Contribue à reconsidérer leurs fonctionnalités naturelles/Préserve et restaure les fonctionnalités des milieux constitutifs de la TVB			7. Meilleure prise en compte des paysages de l'eau à travers une amélioration de la connaissance et les enjeux associés (aménités) 8. Contribue à la valeur patrimoniale de la Dordogne, lieu du « vivre ensemble »										
2.2 Préserver, restaurer, valoriser les patrimoines naturel, paysager et culturel de la Dordogne et de ses affluents	1, 2 et 3. Un retour à plus de naturalité aura un impact sur l'hydromorphologie, la qualité des eaux (améliore l'épuration) et contribue plus généralement au grand cycle de l'eau (GQ: recherche des nappes) (2.2.1) 1. L'encadrement des usages favorise une politique active en termes d'optimisation et de maîtrise des prélèvements sur les milieux par les usages économiques (2.2.2)			4, 5 et 6. Un retour à plus de naturalité aura un impact sur la biodiversité ordinaire comme remarquable et un impact direct positif sur la continuité écologique (2.2.1)			7. Un retour à plus de naturalité aura un impact sur la qualité des paysages liés à l'eau/ ripisylve plus visible dans le paysage (par ex.) (2.2.1)		9. Un retour à plus de naturalité aura un impact sur l'érosion des sols: maintien des berges/ filtre naturel des polluants (MES par ex.) (2.2.1)		11. Un retour à plus de naturalité aura un impact sur l'expansion des crues et pourra jouer un rôle dans le ralentissement dynamique. (2.2.1)		15. L'encadrement des modalités d'usages de la rivière favorise l'équilibre entre développement des usages et préservation de la rivière et des milieux naturels associés (2.2.2)				11. Un retour à plus de naturalité contribue à accroître la résilience du territoire face au dérèglement climatique (2.2.1)
2.3 Rendre l'occupation, l'usage des sols et la gestion hydraulique des palus compatibles avec le changement climatique et la nécessaire protection-conservation de leur richesse patrimoniale	La protection et la valorisation des espaces humides (palus) contribue nécessairement à améliorer la qualité des eaux (améliore l'épuration) et contribue plus généralement au grand cycle de l'eau (GQ: recherche des nappes)			La protection et la valorisation des espaces humides (palus) contribue nécessairement à la protection d'espaces remarquable en terme de biodiversité			7. contribue à la qualité des paysages, maintien de milieux ouverts		Maintien d'espace jouant un rôle dans le ralentissement dynamique		La protection et la valorisation des espaces humides (palus) participe à l'écrêtage des crues Favorise l'adaptation du territoire à la submersion marine (2.3.2 et 2.3.3)						Le maintien de ces espaces contribue à la résilience du territoire
3.1 Renforcer la gestion des eaux pluviales dans le processus d'aménagement des espaces urbains et ruraux et limiter le ruissellement	1, 2 et 3. Le maintien d'infrastructures agroécologique (lutte contre le ruissellement) aura un impact la qualité des eaux (améliore l'épuration) et contribue plus généralement au grand cycle de l'eau (GQ: recherche des nappes)			Le déploiement de SFN participe au renforcement de la biodiversité ordinaire			La recherche d'évitement de l'imperméabilisation permet de préserver les		Maintien d'infrastructure agroécologique joue un rôle dans le ralentissement dynamique/ limite l'érosion des sols		Maintien d'infrastructure agroécologique joue un rôle dans le ralentissement dynamique/ limite le risque inondation						Le maintien de ces espaces contribue à la résilience du territoire

UNE DÉMARCHE ITÉRATIVE: sujets approfondis (extrait)

Éléments complétés dans la stratégie

- Favoriser les innovations et les sites d'expérimentation et de démonstration (cf. note SDAGE/PGRI)
- En lien avec les dispositions du SDAGE et notamment la PF3, le SAGE a intégré dans ses mesures **le déploiement/la promotion de solutions fondées sur la nature** à toutes les échelles pour limiter le ruissellement, les transferts de pesticides, etc.
- Rendre plus visible la notion **de gestion quantitative** dans un contexte de CC

Éléments à approfondir dans le PAGD

- En lien avec la disposition D49 du SDAGE, le SAGE pourra préciser explicitement la notion **de ralentissement dynamique** dans le PAGD (avec des dispositions dédiées).
- Promouvoir une approche « grand et petit cycle de l'eau » dans les documents d'urbanisme (disposition PAGD à prévoir)
- Chercher, là où c'est possible, à **désimperméabiliser** au maximum en veillant à la qualité de l'eau infiltrée.
- Lutter contre les dépôts illégaux en berge et en rivière et promouvoir des plateformes de récupération/stockage de déchets adaptés.
- Préserver les têtes de bassin versant (dont le petit chevelu et les zones humides)
- Connaissance des zones humides

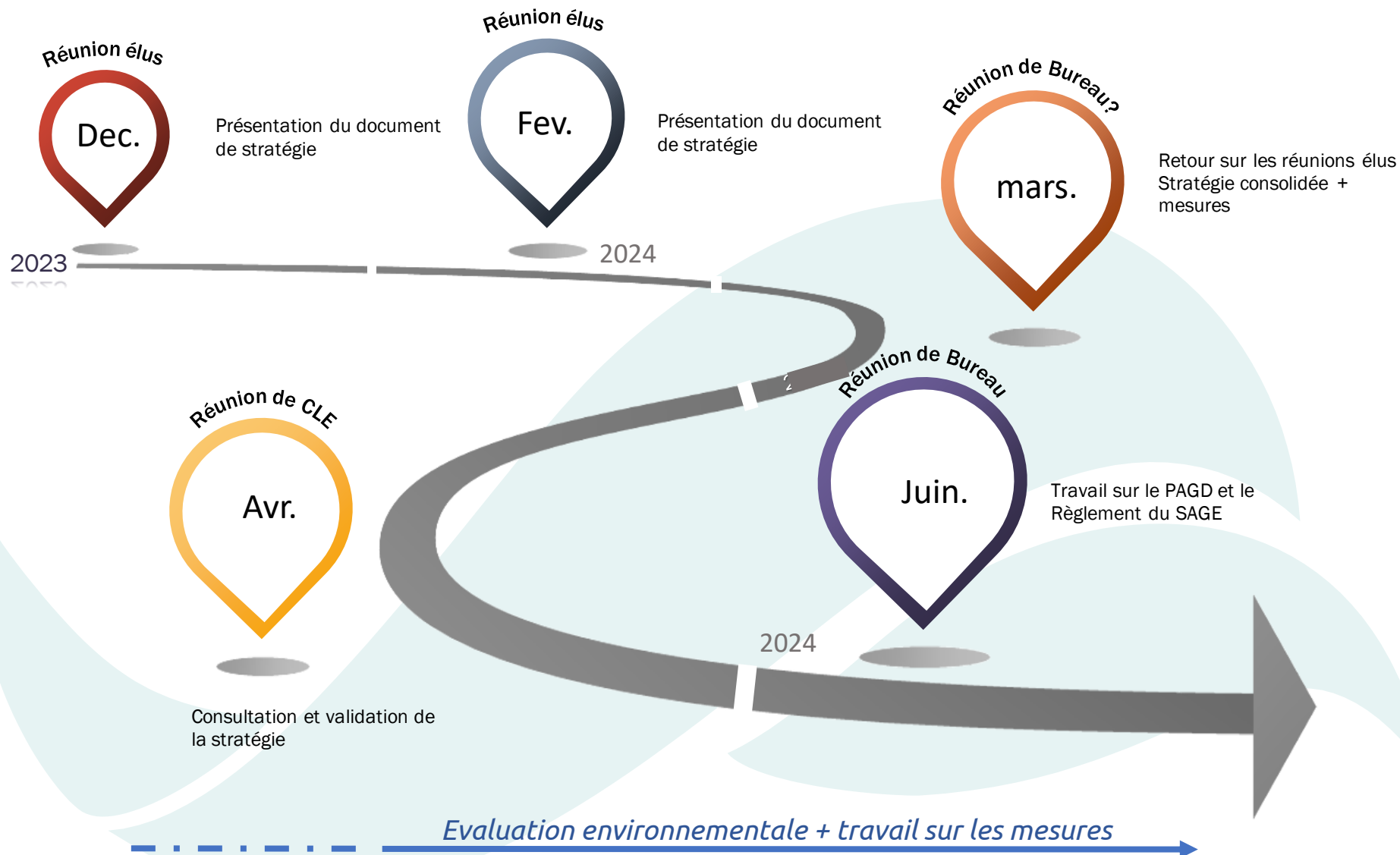
Une stratégie « projet » à partager avec les acteurs du territoire, en premier lieu avec les élus :

- 2 réunions : 07 février (La Lande de Fronsac), et 13 février (Lalinde)

Élus des EPCI, structures Gémapiennes ainsi que structures en charge de l'assainissement, de l'eau potable et de l'urbanisme

Vers / pour une meilleure prise en compte du SAGE en phase de mise en œuvre

Prochaines échéances



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64